

L'avis de St-Georges-de-Montaigu

www.st-georges-de-montaigu.fr

Conseil Municipal du 8 mars 2012

Edito

Après le Débat d'Orientation Budgétaire en février, les deux Conseils Municipaux de mars ont eu pour principal sujet, les finances de la commune.

Le 8 mars, les conseillers municipaux ont approuvé les comptes administratifs 2011.

Le 29 mars, ce sont les budgets primitifs de 2012 qui ont été étudiés et votés.

Dans le trimestriel n°28, vous trouverez le détail des budgets fonctionnement et investissement clôturés pour 2011 et prévus pour 2012.



Résultats financiers des budgets communaux

Au nombre de 4 : commune, assainissement des eaux usées et 2 lotissements, ils tiennent compte des encaissements et décaissements réels. Ainsi, les "restes à réaliser" de 2011 sont repris au budget 2012. Par ailleurs, chaque année, le budget fonctionnement dégage un excédent qui est viré l'année N+1 au budget investissement.

Comptes administratifs 2011

• Section de Fonctionnement :

Les recettes sont de 4 218 396,11 € et les dépenses de 2 621 280,24 €. Avec l'excédent 2010 de 257 309,00 €, le résultat dégage est de 1 854 424, 87 €.

• Section d'Investissement :

Les recettes sont de 3 919 559,01 € et les dépenses de 2 976 718,74 €. Avec le déficit 2010 de 1 089 262,74 €, le résultat est déficitaire de 146 422 €.

• Budget assainissement des eaux usées

Le budget assainissement s'autofinance.
Pour la section d'exploitation : les recettes sont de 311 085 € et les dépenses de 151 316,51 €. Avec l'excédent 2010, le résultat dégage est de 238 907,86 €. Pour la section investissement : les recettes sont de 141 287,99 € et les dépenses de 219 896,63 €. Avec l'excédent 2010 de 110 544,50 € le résultat net est de 31 935,86 €.

• Budgets lotissements

(Coteaux de la Rivière et Grenouillères)

Les budgets lotissements sont soldés par un virement sur le budget général lorsque tous les lots sont vendus.

Le budget du lotissement des Coteaux de la rivière est clôturé. Un transfert de 331 839,43€ est opéré vers le budget général. Le budget du lotissement des Grenouillères présente un déficit de 275 224,18€. Aucune vente n'a encore été réalisée. Elles interviendront sur l'exercice 2012.

Quartier de la Grande Fosse

Le conseil accorde deux garanties d'emprunt à hauteur de 30 % sur les emprunts contractés par l'office Public d'HLM Vendée Habitat pour :

- la construction de 23 logements et 18 garages (montant garanti = 557 400 €)
- la réhabilitation de 2 logements (montant garanti = 43 800 €)

Lotissement des Grenouillères

3 nouveaux logements sociaux vont être construits sur ce lotissement par Vendée Habitat. Une garantie d'emprunt est accordée à hauteur de 30 %, le solde de 70 % est garanti par le Conseil Général. (montant garanti = 90 000 €)

Par ailleurs, le conseil municipal autorise la vente de 3 terrains au prix de 62 € pour les lots 4 et 10 et au prix de 57 € pour le lot 17. Pour rappel, ces ventes sont soumises à un droit de préférence au profit de la commune pendant un délai de 5 ans en cas de revente ou d'échange du lot.

Rue du Gué des Jons

Les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées pour la propriété communale (n°25) et la pharmacie seront pris en charge pour 50 % par la SCI le Prac (*pharmacie*) soit 3 376,90 €

Les travaux de voirie, suivant les résultats de la consultation adaptée, seront effectués par la SMTR pour 65 679 €HT.

Enfance jeunesse

La convention partenariale d'animation sociale et familiale avec Familles Rurales, actée au CM du 11 septembre 2008, arrive à son terme.

Depuis 3 années, des actions ont été menées : le lieu d'accueil enfants parents (LAEP), l'accueil loisirs à l'année, l'accueil de loisirs d'été, le service préados «Fun Ados», le service accueil jeunes (14-18 ans) et le service transport scolaire.

Une nouvelle action pour les assistantes maternelles est créée, «Les matinées d'éveil».

Par ailleurs, la municipalité est engagée avec l'association «Les Petits Calins» pour le fonctionnement de la crèche interentreprises.

Le conseil municipal se prononce pour la reconduction de l'action en faveur de l'enfance jeunesse de 0 à 18 ans.



Participation au Conseil
du jeudi 8 mars 2012

Etaient Présents :

M. le Maire Eric HERVOUET, Guy SIRET,
Daniel PAVAGEAU, Marie-Laure CHAMPAIN,
Yannick VRIGNAUD, Guylaine BROHAN
et Sylvie POUPARD adjoints.
Martine GEFFARD, Patrick LE MAREC, Edith LAINÉ,
Bernadette CLÉNET, Michel GOURLAOUEN,
Danièle BOUHIER, Patricia BROCHARD,
Valérie DAVID, Sophie DENIS,
Christophe LAINÉ, Bruno NERRIÈRE,
Sylvie AUNEAU, Stéphane BONNET,
Richard ROGER, Aurélien ARRIVÉ,
Marina DURAND, Rémy LEMAUUR,
Philippe BARBEAU et Stéphane GUÉRIN.

Absents excusés :

Vincent DESHOUX qui a donné pouvoir
à Philippe BARBEAU

Conseil Municipal du 29 mars 2012

ADMR nouvelle convention

Poursuivant sa politique d'aide financière aux associations œuvrant en faveur de la population sur la commune, le conseil municipal renouvelle son soutien à la structure locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural. L'ADMR qui a pour but d'aider toute personne à bien vivre chez elle, propose des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile (*ménage, repassage, aide et accompagnement ...*).

Composée d'associations locales, elle affirme le choix d'une solidarité qui s'organise pour la qualité de vie et l'autonomie de chaque personne.

Une nouvelle convention est signée pour 3 ans et l'aide, auparavant de 0,33 € est portée à 0,75 € par heure d'intervention auprès des Georgeois compte tenu des charges de structure (*accueil, secrétariat, organisation des plannings*) de plus en plus couteuses.

Pour St-Georges, ce sont 9 équivalents temps plein et 13 500 heures d'intervention par an soit une aide financière annuelle de 10 125 €

Finances

Suivant l'adoption des budgets primitifs 2012, le montant prévisionnel des emprunts à contracter est de 1 700 000 € pour le budget principal et 50 000 € pour le budget assainissement.

Les taux des 3 taxes locales directes : habitation, foncier et foncier non bâti, seront majorés de 2 % apportant une recette complémentaire de 26 863 €. Le taux de ces taxes n'avait pas été relevé en 2011. Pour 2012, avec la revalorisation de 1,8 % des bases imposables par décision de l'Etat, un produit complémentaire de 48 503 € est aussi envisagé, soit globalement une somme de 26 863 € + 48 503 € = 75 366 €

	2011	2012
Taxe d'habitation	17,24 %	17,58 %
Taxe foncière bâti	13,75 %	14,02 %
Taxe foncière non bâti	44,57 %	45,46 %

Entretien des espaces verts

3 entreprises de paysage avaient répondu à l'appel d'offres. Le secteur du Planty et de l'accueil de loisirs seront entretenus par l'entreprise Préaud. L'entretien de l'espace vert du cimetière revient à l'entreprise Vendée Paysage. L'ensemble de ces contrats d'entretien, qui courent du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, s'élève à 25 353,08 €TTC.

La prise en charge par la commune de l'entretien des espaces verts du lotissement privé le Clos de la Migeonnière est différée dans l'attente que le lotisseur ait totalement satisfait aux obligations du cahier des charges du lotissement.

Les résidents de ce lotissement sont donc invités, le cas échéant, à interpeller le lotisseur pour qu'il satisfasse à ses engagements.



Marchés Publics de Travaux

Participations financières au SyDEV

Plusieurs participations financières sont réclamées par le Syndicat d'Énergie et d'Équipement de la Vendée afin de réaliser des travaux neufs d'effacement de réseaux ou d'éclairage public

- 3 109 € sur un montant TTC de 5 311 € pour l'éclairage de l'entrée de la rue du Gué des Joncs avec un mât
- 29 860 € sur un montant TTC de 45 149 € pour les travaux sur le secteur de la Grande Fosse
- 17 175 € sur un montant TTC de 24 535 € pour l'éclairage de la Grande Fosse
- 27 599 € sur un montant TTC de 33 008 € pour la pose de 11 mâts d'éclairage dans le lotissement des Grenouillères

Approbation du DCE

Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif au programme annuel de voirie 2012 est lancé et concerne :

Voirie Rurale

voie vers la Limouzinière

+ 2 000 m linéaires de curage de fossés

Voirie Urbaine

rue et place du Gué des Joncs

rue des Grands Moulins

plate forme près de la salle du Bouvreau

eaux pluviales des Chaussées



Participation au Conseil
du jeudi 29 mars 2012

Étaient Présents :

M. le Maire Eric HERVOUET, Guy SIRET, Daniel PAVAGEAU, Marie-Laure CHAMPAIN, Yannick VRI-GNAUD, Guylaine BROHAN, adjoints.
Martine GEFFARD, Patrick LE MAREC, Edith LAINÉ, Bernadette CLÉNET, Michel GOURLAOUEN, Danièle BOU-HIER, Patricia BROCHARD, Christophe LAINÉ, Bruno NERRIÈRE, Stéphane BONNET, Richard ROGER, Aurélien ARRIVÉ, Marina DURAND, Vincent DESHOUX, Philippe BARBEAU et Stéphane GUÉRIN.

Absents excusés :

Sylvie POUPARD qui a donné pouvoir à M. le Maire, Valérie DAVID qui a donné pouvoir à Marie-Laure CHAMPAIN, Sylvie AUNEAU qui a donné pouvoir à Guylaine BROHAN, Rémy LEMAUR qui a donné pouvoir à Vincent DESHOUX, Sophie DENIS.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le jeudi 3 mai 2012 à 20h30

Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie.

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention.

L'ordre du jour et le Compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés sur le site internet : www.st-georges-de-montaigu.fr

La Maison de la Rivière propose aussi pour les p'tits naturalistes...



Sur réservation - nombre de places limité - Enfant à partir de 7 ans

Mois	Activité	Coût
Avril	Chasse à l'œuf « Grandeur Nature » (environ 1h)	3€
	Dimanche 8 ▶ entre 10h et 12h30 et entre 14h30 à 18h Enfant à partir de 3 ans accompagné d'un adulte	
	Construction d'une cabane + goûter	5€
Mai	Lundi 16 ▶ de 14h à 17h	
	Initiation à la pêche au coup	5€
Juin	Mercredi 25 ▶ de 9h30 à 12h - Les adultes sont les bienvenus.	
	Jouons avec la nature	3€
	Mercredi 6 ▶ de 10h à 12h	
Juillet	Construction d'une cabane + goûter	5€
	Mercredi 27 ▶ de 14h à 17h	
Août	Atelier nature de l'été	3€
	Mercredi 11 ▶ bricolage nature de 10h à 12h	
	Mercredi 18 ▶ les petites bêtes de la rivière de 10h à 12h	
Septembre	Atelier nature de l'été	3€
	Mercredi 1 ▶ land art de 10h à 12h	
	Mercredi 8 ▶ jouons avec la nature de 10h à 12h	
Octobre	Initiation à la pêche au coup	5€
	Mercredi 22 ▶ de 9h30 à 12h - Les adultes sont les bienvenus.	

Sorties nature 2012

Renseignements et réservations :

La Maison de la Rivière - 802, Ferme de la Migeonnière
85600 SAINT-GEORGES DE MONTAIGU - Tél : 02 51 46 44 67
e-mail : maison-riviere@terresdemontaigu.fr

www.maisonriviere.terresdemontaigu.fr



Expression Corporelle Modern'Jazz

La reprise des cours a eu lieu le **mercredi 14 mars** avec Charlotte Morand, professeure de danse. Tous les mercredis de 16h15 à 20h par tranche d'âge (4 groupes). Des places sont encore disponibles... **contacter le secrétariat Familles Rurales.**

Les Matinées d'Eveil

Tout nouveau lieu à destination des assistantes maternelles de la commune de St Georges de Montaigu. Une fois par mois de 10h à 12h au centre de loisirs, vous serez accueilli par Marjolaine, animatrice, avec différents pôles de jeux et l'intervention de professionnelles de la petite enfance.

Prochaines dates :

mardi 24 avril, mardi 15 mai et mardi 19 juin.



Déclaration Préalable de Travaux

Nous vous rappelons que le dépôt en mairie d'une déclaration préalable de travaux pour la pose de clôture **est obligatoire**, que ce soit en limite séparative avec la voirie communale ou avec le voisinage. Cette déclaration préalable évite les sources de conflits ultérieurs (*entre voisins notamment*) en vérifiant la conformité du projet avec les règles du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Elections 2012



Tous les électeurs reçoivent une nouvelle carte avec une nouvelle numérotation dans le courant du mois de mars, car 2012 est une année de refonte des listes électorales.

N'oubliez pas, pour aller voter vous devrez vous munir de votre nouvelle carte d'électeur et d'une pièce d'identité (*carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...*).

Comment voter par procuration ? Munie d'une pièce d'identité et des informations concernant la personne que vous avez choisit, appelée "le mandataire" (*nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse*) vous pouvez vous présenter à la Gendarmerie tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h sauf le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h. La personne que vous avez choisit doit voter dans la même commune que vous et ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Vous devrez indiquer si la procuration est valable pour le 1^{er} tour, le second ou les 2 tours. Elle sera automatiquement résiliée si vous allez voter personnellement... à condition d'arriver avant votre mandataire.

Les dates à retenir :

- **dimanche 22 avril**
1^{er} tour de l'Election Présidentielle
- **dimanche 6 mai**
2^{ème} tour de l'Election Présidentielle
- **dimanches 10 et 17 juin**
Elections Législatives

Dépôts Sauvages

Les dépôts sauvages des déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un pré ou dans une rivière est un comportement irresponsable et intolérable, mais malheureusement encore trop fréquent.

Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Sachez que déposer des déchets sur le domaine public expose à des **poursuites avec une amende** dont le montant peut varier de 450 à 1500 € (3000 € en cas de récidive) et la saisie du véhicule en cas de flagrant délit, coût qui sera toujours plus élevé que celui de la mise en décharge ou de l'apport à une déchetterie.



Cloche de l'église

La grosse cloche est fêlée et son support doit être consolidé. Pour des raisons de sécurité, elle est immobilisée et ne sonnera plus... (*en attente de devis*).



Nouvelle Association

Maines in Rock

Organisation d'évènements musicaux

Sébastien RICHARD

15, rue des Grenouillères
ST GEORGES DE MONTAIGU

06 85 39 20 62



Nouvelle Entreprise

Jean Michel RATOUIT

Petits travaux bâtiments (plomberie, maçonnerie, électricité)

Entretien jardins, taille de haies

9, La Cheffretière

ST GEORGES DE MONTAIGU

06 15 89 73 30

Vigilance jeux de plein air

Compte tenu de la facilité de revente des objets d'occasion via internet, des vols de jeux de plein air sont de plus en plus souvent constatés. Nous vous conseillons, autant que possible, de les ranger.



Heures de Tonte Bricolage...

Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

• les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

• les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

le petit calepin

UNC AFN

Vendredi 13 Avril

Journée Familiale
restaurant La Gétière à 12h00

COMITÉ DES FÊTES

Vendredi 20 et Samedi 21 Avril

Inter quartiers Fête de la St Georges
(voir trimestriel)

Samedi 21 et Dimanche 22 Avril

Fête Foraine

MUNICIPALITÉ

Samedi 21 Avril

Fête de la St Georges

- 11h15 Remise des prix concours photos & dessins
- 11h30 Accueil des nouveaux arrivants et résultat des votes "1 salle 1 nom"
- 11h45 Présentation d'une nouvelle association suivie d'un apéro concert

MUNICIPALITÉ

Dimanche 22 Avril et 6 Mai

Election Présidentielle
de 8h à 18h dans les 3 bureaux de vote habituels

CLUB DE L'AGE D'OR

Vendredi 27 Avril

Conférence débat "prévention sécurité
salle Notre Dame à 10h00

Animée par le Capitaine Giraudeau
entrée gratuite

MAINES IN ROCK

Samedi 5 Mai

Apéro concert
Le For à 11 h 30

MUNICIPALITÉ

Jedi 10 Mai

Conférence «Je vous confie mon enfant»
Salle de la Grange à 20h30